Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261119-261301-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-13-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Séance du 19 novembre 2026

OBJET : BP Résidence des Trois Chênes : vote de crédits supplémentaires n°1

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 5 novembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, PERENNEZ G, JOUANNO L, PASCO G, OLLITRAULT S, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : ROUXEL D. qui a donné pouvoir à LE BOUFFOS R.
LE BORGNE PY. qui a donné pouvoir à JOUANNO L.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à TRENY C.
MAUVIEUX O.
CLEZIO P.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Gildas Pérennez, Adjoint au Maire, informe que l'entreprise Paillardon TP, titulaire du marché de viabilisation de la 1ère tranche de la Résidence des Trois Chênes, a terminé ses travaux en 2022 mais la dernière situation n'a pas été transmise à la mairie pour paiement.

Le montant de cette dernière est de 7 275.29 € HT soit 8 730.35 € TTC (travaux espace conteneurs et engazonnement des noues).

Cette facture n'étant pas prévu au budget, il convient de voter des crédits supplémentaires comme suit :

- Compte 605 : + 8 800 €
- Compte 7015 : + 8 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits supplémentaires ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 20 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor